

SOMMAIRE

Page 1 :
Editorial

Page 2 :
Sur le marché de Loches

Page 3 :
Non à l'allotissement du
ferroviaire en région
Centre-Val de Loire

Pages 4 et 5 :
Le scandale des eaux
minérales

Page 6 :
Les Actions

Page 7 :
Les brèves d'Hervé

Page 8 :
La Fête de l'USR 37 en
photos

Découvrez le site
de l'Union Confédérale
des Retraités CGT :
<http://www.ucr.cgt.fr>

Et le site de
l'Union Départementale
CGT 37:
<http://www.ud37.cgt.fr>

Le lien des retraités d'Indre et Loire

Editorial

Christian DUFRAISSE
Co-Secrétaire général de l'USR 37

Vers un retour de la « TVA sociale » ?

Depuis plusieurs mois, la question de la « TVA sociale » revient dans le débat public.

Après Bruno LEMAIRE (ancien ministre de l'Économie et des finances), le Président de la République, le patronat, c'est aujourd'hui le premier ministre François BAYROU qui relance le débat dans le cadre de l'élaboration des projets de loi (PLF et PLFSS).

Les défenseurs de cette réforme considèrent que cela améliorerait la compétitivité de l'économie française avec la suppression d'une partie des cotisations sociales. Ce que revendique le patronat.

Pour la CGT, la « TVA sociale » aurait pour objectif de modifier le financement de la protection sociale en remplaçant les cotisations sociales par des points de TVA supplémentaires.

Elle permettrait aux entreprises d'augmenter leurs marges et leurs profits.

Elle entraînerait des conséquences désastreuses puisque la TVA est proportionnelle à la consommation des ménages, et représente donc une part importante du budget des ménages les plus modestes.

Depuis le début du mandat d'Emmanuel MACRON, le volume de la TVA affecté au financement de la protection sociale a été multiplié par 5, ce qui a pour conséquence chaque année de remettre en cause la part dite patronale du salaire socialisé.

Alors qu'aujourd'hui 46% des recettes de la sécurité sociale sont issues des recettes fiscales, en contrepartie, la part des cotisations sociales n'est plus que de 49% contre 92,2% en 1990.

Retraites, santé, famille, protection sociale, sur tous ces sujets, la CGT a des propositions concrètes pour augmenter les recettes de la sécurité sociale et améliorer les droits de tous.

C'est en ce sens que l'USR CGT 37 continue et continuera d'aller à la rencontre des citoyens pour porter nos revendications et travailler au rassemblement le plus large possible.

Les retraités font encore leur marché. Cette fois c'est à LOCHES

En ce mercredi 21 mai, des camarades de l'Union locale CGT de Loches et de notre USR 37 avaient déployé le stand CGT sur le marché à Loches.

L'objectif principal était de nous adresser à la population du Lochois.

Notre placement dans l'artère principale du marché a grandement facilité les contacts qui ont été détendus et attentifs.

Nous avons distribué près de 400 tracts avec de nombreuses discussions.

Cela nous a permis d'évoquer la situation actuelle et d'aborder la journée d'action pour la défense de nos retraites, des salaires, des pensions et de l'emploi.

Nous leur avons donné rendez-vous au rassemblement du 5 juin à Tours.

Nos échanges furent d'autant intéressants que la grande majorité des passants étaient des retraités.



Le deuxième objectif, qui a recueilli un vif succès fut la signature de la pétition de la CGT :

"Se soigner est un droit".

Au cours de la matinée, en quelques heures, nous avons collecté pas moins de 130 signatures.



Les points les plus discutés par les signataires furent :

- * L'accès aux soins et aux professionnels de santé pour tous.
- * Une protection sociale à 100%
- * Le libre accès à l'hôpital public.
- * Les dépassements d'honoraires.
- * Les consultations privées à l'hôpital public.



© photos P. GIROLET

**PROCHAINE PRESENCE SUR LES MARCHES
à Saint Pierre des Corps le samedi 21 juin 2025**

Claude BOUTY

Non à l'allotissement du transport ferroviaire en région Centre

La loi du 27 juin 2018 pour un Nouveau Pacte Ferroviaire prévoit une ouverture à la concurrence des TER au plus tard en 2033. Jusqu'à cette date les autorités organisatrices des transports, avaient la possibilité de signer des conventions avec l'opérateur historique SNCF pour une durée de 10 ans.

En région Centre Val de Loire le choix opéré en 2022 par le Conseil Régional, sous la pression du CESER et des syndicats dont la CGT, a été de signer une convention jusqu'en 2032 avec SNCF Voyageurs. Cette convention prévoit, malgré tout, la possibilité de procéder à des appels d'offres par lot dès 2030.

L'ALLOTISSEMENT C'EST QUOI ?

C'est le découpage en plusieurs lots des lignes ferroviaires de notre région. C'est également la possibilité de transférer des activités comme la vente des billets ou l'entretien des rames à des opérateurs privés.

Une fois découpés, ces différents lots feront l'objet de plusieurs appels d'offres à marchés publics par la Région et seront attribués et exécutés séparément par autant d'entreprises qu'il y aura de lots.

Sur notre région il pourrait être envisagé 4 lots : Paris-Chartres-Nogent, étoile Orléanaise, étoile Tourangelle, Vierzon-Bourges-Nevers-Châteauroux.

Mais certaines informations laissent craindre également la possibilité de détacher la vente des titres de transport dans un cinquième lot.

LES RISQUES DE L'ALLOTISSEMENT ? C'EST...

Autant d'appels d'offres à préparer, publier, orchestrer par la Région, c'est la multiplication de coûts pour les finances publiques.

Une dégradation des conditions de transport des usagers due à la multiplication des opérateurs ferroviaires.

Plusieurs entreprises ferroviaires à coordonner sur le même territoire, avec chacune son personnel, son matériel, ses bâtiments, entraînera de facto une rigidité dans la gestion de ces entités autonomes et, à terme, une augmentation du coût pour les finances publiques.

Le délaissement de petites lignes non rentables au profit des plus importantes.

A LA CGT, CE QUE NOUS VOULONS :

Un lot unique à l'échelle de la région. Ce lot devra comprendre toutes les lignes ferroviaires actuelles et futures de la Région Centre Val de Loire ainsi que la billetterie et la maintenance des rames, afin de préserver l'unicité du transport et de l'offre ferroviaire régionale, une meilleure efficacité des coûts financiers, une égalité de traitement des usagers du transport ferroviaire sur tout le territoire régional ainsi qu'une préservation des petites lignes.



**Signer et Partagez cette pétition en personne ou
ajoutez le code QR aux supports que vous imprimez.**

[Télécharger le code QR](#)

Jean-Louis CORVAISIER

Le scandale de l'eau minérale :

Nestlé et l'Etat mouillés jusqu'au cou !

Le rapport d'enquête du Sénat qui été rendu public **contient des rebondissements spectaculaires.**

Ses 74 pages témoignent d'échanges réguliers entre Nestlé et la présidence de la République, ce qui prouve que l'Élysée, dès 2022 au moins, savait que Nestlé trichait depuis plusieurs années.

Selon ces documents, une première rencontre aurait eu lieu le 11 juillet 2022 entre Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée, et le directeur général de Nestlé. En clair, Alexis Kohler, le plus proche collaborateur d'Emmanuel Macron, avait connaissance de la vente d'eaux contaminées et traitées illégalement par le groupe Nestlé, ce qui n'a pas empêché l'État de couvrir ces pratiques.

Des pratiques illégales dissimulées

Il faut attendre le mois de novembre 2023 pour que l'usine Perrier du Gard soit inspectée pour la première fois. Le compte-rendu du rapport, établi par l'ARS du Gard, **fait état de pollution, notamment par des bactéries d'origine fécale, sur tous les puits.**

Un autre document soulève un point tout aussi problématique : les traitements interdits mis en place dans l'usine, non seulement sont illégaux, mais ils ne suffisent pas à désinfecter efficacement l'eau. **Les bactéries présentes dans les forages se retrouvant souvent dans les bouteilles.**



© photo AFP

Les conclusions du rapport sur la qualité de l'eau exploitée par Nestlé à Vergèze ne plaisent pas à la multinationale, car les puits de l'usine de Vergèze, ayant tous perdu leur pureté originelle, ne devraient alors déjà plus bénéficier du label "eau minérale naturelle", qui doit être "pure à la source" selon la réglementation.

Mais le groupe Nestlé ne se décourage pas. Il se tourne vers le gouvernement, plus précisément vers le cabinet du ministre de l'industrie, qui sollicite dans la foulée celui de la ministre déléguée à la santé. Un conseiller de cette dernière suggère de diffuser le moins d'informations possibles : **"je suis d'avis de ne pas trop faire sortir d'informations sur ce sujet. Le risque serait qu'on nous reproche d'avoir autorisé pendant 3 ans l'exploitation en eau minérale naturelle de ces forages alors qu'il y avait une contamination traitée par des procédés non réglementaires".**

L'Etat avait, tout comme Nestlé, intérêt à garder la pollution des forages secrète.

Le rapporteur du Sénat démontre comment, dans la plus grande confidentialité, le gouvernement, lors d'une réunion interministérielle, en présence de conseillers de Matignon et de l'Élysée, autorise alors Nestlé à avoir recours, par modification d'arrêtés préfectoraux, à des traitements de microfiltration inférieurs à la norme admise par l'administration. **Ceci afin de dissimuler la contamination des forages.**

Ce maquillage du rapport avait pour but de satisfaire les demandes de Nestlé, mais aussi de protéger le gouvernement, qui craignait que son implication dans la tromperie ne soit dévoilée au grand public.

Dans le même temps, Nestlé modifie l'usage de ses forages "les plus dégradés", afin de produire une nouvelle marque de boissons gazeuses, vendue quelques mois plus tard sous le label "Maison Perrier" qui n'a plus rien à voir avec de l'eau minérale. Or, ce changement nécessite un arrêté préfectoral autorisant cette nouvelle production, et doit donc être validé au préalable par un conseil local réunissant des associations de consommateurs, des experts et des personnalités qualifiées.

Suite page 5

Scandale de l'Eau

(Suite)

Comme le révèle le rapport de l'enquête parlementaire, des échanges s'engagent pour modifier le rapport incriminant les pratiques de la multinationale. Au final le document sera modifié dans le sens souhaité par Nestlé.

Quels sont donc ces résultats que Nestlé et l'Etat voulaient à tout prix cacher ?

Selon la commission d'enquête du Sénat, le rapport initial de l'ARS Occitanie évoquait des analyses microbiologiques montrant la détection de **paramètres E-Coli et entérocoques intestinaux et des pesticides**.

Or, dans le rapport définitif, la référence aux bactéries a disparu. Le document fait désormais état d'analyses **"conformes dans plus de 97% des cas"**, et les noms des produits chimiques présentés dans l'eau se sont évaporés. Il est en revanche indiqué que **"des pesticides détectés à l'état de microtraces n'ont jamais été retrouvés au niveau de l'usine ou des produits finis"**.

"Pression de l'entreprise, porosité du cabinet ministériel, faiblesse de la direction de cabinets, absence de résistance de l'Etat local" : Les sénateurs n'ont pas de mots assez durs dans leur rapport pour qualifier l'attitude de l'Etat dans ce nouvel épisode **"Nous sommes là face à des faits d'une particulière gravité qui appellent inspection et sanction"**.

Une eau qui reste polluée

Aujourd'hui encore, Nestlé Waters n'est toujours pas en conformité avec la réglementation confirme le rapport d'enquête du Sénat, tandis que des informations continuent d'être dissimulées au grand public.

Ainsi, il y a quelques jours, concernant l'usine Vittel dans les Vosges, les Sénateurs ont demandé communication de plusieurs arrêtés dans le dossier Nestlé Waters, mais ils sont devant un refus.

Les arrêtés récents concernant l'usine des Vosges, restés eux aussi confidentiels à ce jour, sont pourtant particulièrement instructifs. On y apprend notamment que les filtres encore en place dans les usines sont autorisés par le préfet des Vosges et ne suppriment que 70 à 90% des bactéries. Ainsi, ils ne garantissent pas la qualité sanitaire de l'eau.

Ces procédés de nettoyage sont, encore une fois, inférieur à la norme officielle.

Ces attermoiments autour des seuils de filtration peuvent paraître bien techniques, mais, pour le groupe Nestlé, ils ont un intérêt majeur. En effet, en focalisant depuis des mois les débats et la conversation publique sur cette question, la multinationale détourne le regard du principal problème : **la pollution des eaux qu'elle exploite, incompatible avec la réglementation sur les eaux minérales naturelle**.

Pour mémoire, un rapport demandé par le gouvernement à l'Inspection générale des affaires sociales, lui aussi révélé par la presse, avait conclu en 2022 que 30% des marques d'eaux en bouteille **"subissent des traitements non conformes"**.

De même, globalement, le marché des eaux minérales et de sources françaises (11.000 emplois directs sur 104 sites) représente quelque 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Au bout du compte, qui c'est qui va encore trinquer ?...

Claude BOUTY

1^{er} mai

**Tours - 2400 manifestants
et 600 à Loches**

A l'issue de l'intervention de Cyril BODIER, secrétaire Général de l'UD CGT 37, la manifestation est partie de la place de la Liberté en direction de la rue Nationale qu'elle parcourra jusqu'à son terme.

Sous le soleil, ce fut un défilé très revendicatif, avec en tête, des travailleurs de STMicroelectronics.



© photo : Radio France

5 juin à Tours : 450 manifestants

Le rassemblement était fixé sur le parvis de la gare SNCF de Tours.

Puis, le cortège s'est élancé en direction de la place Anatole France.

Dans les rues de Tours, les slogans et les chants ont résonné.



© photos :
L. LOISEAU
C. BOUTY



A l'arrivée place Anatole France, plusieurs stands attendaient les manifestants afin de reconstituer les forces pour le prochain rendez-vous qui devra être encore plus imposant.



Le lien des retraités d'Indre et Loire

Les brèves de Touraine d'Hervé

Avril 2025

01- Manif à Tours du secteur médico-social (450).

04- L'ex supermarché Casino de La Riche fermé définitivement par Intermarché.

- Enquête publique favorable à l'élargissement de la RD 943 entre Cormery et Loches.

- Le département rompt sa collaboration avec l'association Montjoie accusée de violences sexuelles sur des enfants placés.

05- Inauguration de l'esplanade Jean Germain à Tours.

09- Recrutement des cadres en baisse sur 1 an (-18%) selon l'APEC 37.

10- STMicroelectronics à Tours annonce des délocalisations d'activités (1400 salariés).

- Allongement des distances domicile-travail depuis 20 ans selon l'INSEE Centre.

12- Tours : 250 manifestants contre l'interdiction des raves party.

14- 2024 : Naissance de 5400 bébés en Indre et Loire. Au plus bas depuis 1945.

16- Protestations et pétitions (Vienne, Indre et Loire, Loir et Cher) contre la suppression du TGV arrivant à Paris à 9h36.

18- Tours : occupation d'un ancien bâtiment des casernes Beaumont par 50 migrants sans abri.

24- STMicroelectronics à Tours : 200 à 400 licenciements prévus.

28- Descartes : 96 % en faveur d'une reprise du barrage sur la Creuse par la municipalité.

- Le CESI s'installe aux «2 Lions» à Tours pour former 200 ingénieurs par an.

- Caisse d'Épargne du Centre : Résultats en hausse...
Suppression de 21 agences.

- Réouverture de la gare SNCF de Tours suite à l'incendie des installations de signalisation.

Mai 2025

01- Manifestations : 2400 à Tours et 600 à Loches.

06- "Nuit du bien commun" à Tours organisée par les soutiens de PE Stérin (extrême droite).
Manifestation de protestation contre.

- Fermeture provisoire de la Foire de Tours suite à des bagarres entre forains, policiers et vigiles.

- Protestation des 6 Conseils départementaux de la Région contre le manque de moyens alloués par l'État.

14- Plastivaloire ferme son usine de Mamers (72). 94 emplois supprimés.

15- Grève illimitée sur les conditions de licenciements chez TI-Automotive à Nazelles.

16- La compagnie Odissey supprime tous ses vols au départ de Tours.
Remboursements non assurés.

- En Indre et Loire, 1 habitant sur 10 est pauvre selon le Secours Catholique.

- Lancement d'une cagnotte pour l'ouverture à Tours d'un bar d'extrême droite.

20- A Joué les Tours et Monts, une étude à 700 000 euros pour une bretelle de sortie de l'A85.

21- Fermeture brutale du Centre Social Giraudeau à Tours.

22- La Riche : L'école Carlo Acutis (catho hors contrat) rachète le couvent des minimes et vise l'accueil de 450 élèves.

24- Intermarché vend "Le Fournil du Val de Loire" qui devait être transféré à Neuillé Pont Pierre.
160 salariés concernés.

27- Selon Ici Touraine, 150 chauffeurs Uber à Tours et 30 Bolt (15 h de travail par jour).

28- Les 3 députés de droite d'Indre et Loire n'ont pas voté pour la Loi sur le droit à mourir dans la dignité.

- Fin de la grève (CFDT, FO, CFTC, CGC) chez TI-Automotive à Nazelles.

31- Un dentiste non déclaré à la Sécu dans une clinique de Tours. Les patients non remboursés.

Chaque samedi à Tours et chaque jeudi à Chinon, manifestations de soutien au peuple palestinien.

Le lien des retraités d'Indre et Loire

La fête de l'USR 37 en photos



© photos :
C. FAUCOMPRE
P. GIROLET
C. BOUTY